



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 078-217803808-20250407-20250425-DE

DELIBERATION N°2025-04-25
Subvention au CMA centre Val-de-Loire - année 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 7 avril 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, M. BOURGET, Mme HUARD, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ.

REPRESENTES :

M. SENNEUR par Mme KARM, Mme RIVIERE par Mme BIGAY, Mme ALLIX par Mme QUINET, M. LANGLOIS par M. CAMARD, Mme MERVOYER par M. LEPRETRE

ABSENTS :

Mme MANTRAND, M. DEVERS, M. FALCHETTO, M. ALIOUANE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	: 29	
Représentés	: 5	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	: 25	Thomas LECOT est désigné secrétaire de séance
Présents	: 20	
Absents	: 4	

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de contribuer au financement d'un projet éducatif au titre de l'année scolaire 2024/2025, géré par l'association FASE, Foyer d'Animation Socio-Educatif ;

CONSIDERANT que cette contribution s'élève à 80 € par apprenti ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales le 13 mars 2025 ;

ENTENDU l'exposé d'Olivier LEPRETRE, Maire ;

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20250407-20250425-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1/ DECIDE de verser une contribution de 80 € au Foyer d'animation Socio-éducatif du CMA Centre-Val de Loire, au titre de l'année 2024/2025 ;

2/ DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2025, chapitre 65.

Thomas LECOT

Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Maire

